

FICHE 8

Le suicide des personnes détenues en France

Si une politique volontariste de prévention du suicide a été mise en place par l'administration pénitentiaire dès 1967, elle s'est accentuée à partir de la fin des années 1990¹, puis a été particulièrement renforcée en 2009 avec l'adoption par le garde des sceaux d'un grand plan national d'actions de prévention et de lutte contre le suicide en milieu carcéral², toujours en vigueur.

Ce plan d'envergure du 15 juin 2009 a repris, en les précisant, des recommandations figurant dans les précédents rapports et circulaires et a initié de nouvelles mesures, dont certaines expérimentales. Il comporte vingt mesures autour de cinq axes :

- le renforcement de la formation des personnels pénitentiaires à l'évaluation du potentiel suicidaire (en ciblant en priorité l'ensemble des personnels affectés dans les quartiers de détention les plus sensibles, notamment le quartier arrivants);
- l'application de mesures particulières de protection pour les personnes détenues en crise suicidaire (tenues déchirables, cellule de protection d'urgence...);
- le développement de la pluridisciplinarité (commission pluridisciplinaire unique dédiée à la prévention du suicide);
- la lutte contre le sentiment d'isolement au quartier disciplinaire (procédure d'accueil, accès au téléphone et mise à disposition de postes radio);
- et enfin la mobilisation de l'ensemble de la « communauté carcérale » (personnel pénitentiaire, sanitaire, associations, autorités judiciaires, partenaires du ministère de la Justice, famille et codétenus).

Une mission de prévention et de lutte contre le suicide en milieu carcéral a été créée en janvier 2010 au sein de la direction de l'administration pénitentiaire afin de renforcer le suivi et l'accompagnement de l'action prioritaire conduite et de l'inscrire dans le long terme.

1. Circulaire DAP JUSE9840034C du 29 mai 1998 relative à la prévention du suicide dans les établissements pénitentiaires ; circulaire Santé/Justice du 26 avril 2002 relative à la prévention du suicide dans les établissements pénitentiaires et rapport du professeur Terra de décembre 2003.

2. Note ministérielle du 15 juin 2009.

Nombre et taux de décès par suicide des personnes détenues

L'étude de l'Institut national d'études démographiques (INED) et de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)³ sur l'évolution des suicides depuis 1945 permet d'analyser les raisons du niveau de suicide plus élevé en prison qu'en population générale et souligne que les modifications du profil pénal des personnes détenues ont probablement joué un rôle important dans la hausse du suicide dans la seconde moitié du xx^e siècle (voir **graphique 1**).

Le nombre de suicides en prison a augmenté ces vingt dernières années, passant de 39 en 1980 à plus de 100 par an à partir de 1993, et se stabilisant autour de 116 depuis la fin des années 1990. Dans le même temps, la population carcérale a doublé.

Les taux de suicide des personnes détenues sont passés par une période de forte augmentation suivie de périodes de stabilisation et de baisse. Ainsi, le taux de suicide pour 10 000 personnes détenues est passé de 10 en 1980 à 24,4 en 1996. Après 1996, on note une baisse, puis une relative stabilisation du taux, avec notamment un taux de 20,4 en 2005 (122 suicides). Plus particulièrement depuis le lancement du plan d'actions de prévention du suicide des personnes détenues de 2009, le taux de mortalité par suicide⁴ (pour 10 000 personnes détenues) a été stabilisé et connaît en 2013 une baisse significative, passant de 18,4/10 000 en 2009 à 14,4/10 000 en 2013, soit une baisse de quatre points (voir **tableau 1**). Il convient de préciser que cette baisse s'inscrit dans un contexte d'augmentation progressive de la population moyenne écrouée (de 67 366 en 2009 à 78 824 en 2013).

Les auteurs rappellent que le taux suicide en prison reste toutefois sept fois supérieur à celui observé pour les hommes en population générale pour la période 2005-2010.

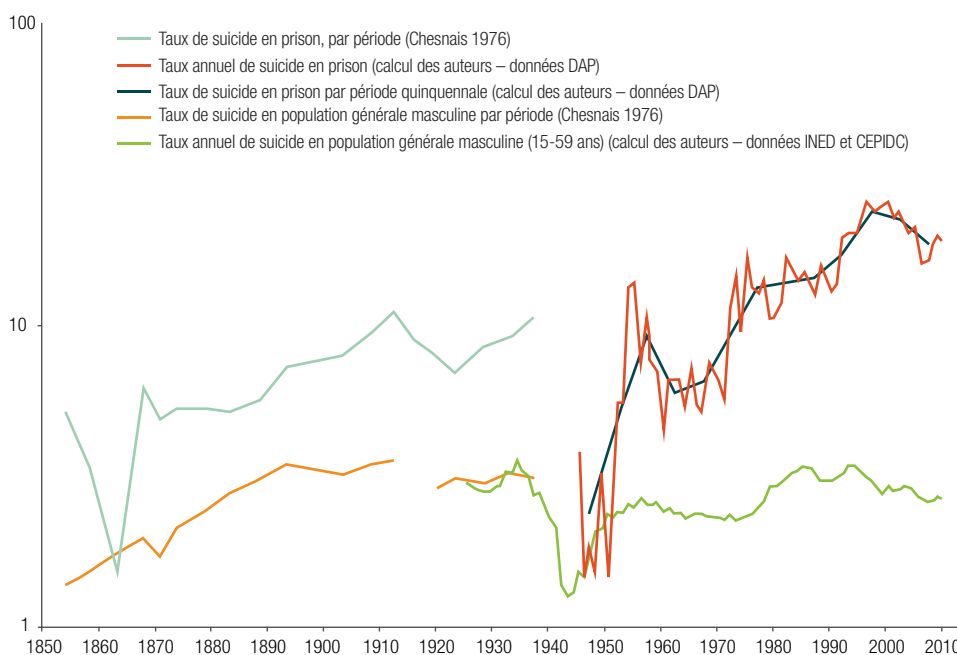
Une des caractéristiques de la population écrouée par rapport à la population générale, est qu'elle concentre un grand nombre de facteurs de risque. Cette situation explique en partie le niveau élevé du taux de mortalité par suicide des personnes écrouées par rapport à la population générale⁵. En effet, les personnes détenues cumulent souvent des facteurs de risque individuels de nature sociodémographique (sexe, statut marital) ; de nature sociale

3. Duthé G., Hazard A., Kensey A., Pan-Ké-Shon J-L., 2011, « L'augmentation du suicide en prison en France depuis 1945 », *Bull Épidémiol Hebd*, (47-48), p. 504-508.

4. Calculé en prenant en compte l'ensemble de suicides en détention de personnes écrouées par rapport à la moyenne annuelle de la population pénale écrouée hébergée.

5. Duthé G., Hazard A., Kensey A., Pan-Ké-Shon J-L., 2009, « Suicides en prison : la France comparée à ses voisins européens », *Population et Sociétés*, 462.

GRAPHIQUE Évolution du taux de suicide en prison et en population générale masculine en France métropolitaine depuis le milieu du XIX^e siècle, pour 10 000



Source • Chesnais 1976, ministère de la Justice/DAP, INED (1925-1999) et CepiDC (2000-2010).

TABLEAU 1 Bilan des suicides et des tentatives de suicide entre 2009 et 2013

Période 2009-2013	Suicides en détention	Population moyenne écrouée hébergée	Taux de mortalité par suicide en détention (pour 10 000)	TS*	AS**	Taux AS	Total suicides	Total population moyenne écrouée hébergée et non hébergée	Taux global de mortalité par suicide (pour 10 000)
2009	115	62 596	18,4	2 599	2 714	433,6	123	67 366	18,3
2010	109	61 374	17,8	2 246	2 355	383,7	121	67 317	18,0
2011	116	63 767	18,2	1 932	2 048	321,2	123	71 755	17,1
2012	106	66 661	15,9	1 671	1 777	266,6	123	76 836	16,0
2013	97	67 422	14,4	1 391	1 488	220,7	111	78 824	14,1

* Tentative de suicide (TS).

** Acte suicidaire (AS) : ensemble des suicides et tentatives de suicide.

Source • DAP.

TABLEAU 2 Nombre de décès par suicide des personnes détenues selon la catégorie pénale

Catégorie pénale	2009	2010	2011	2012	2013
Condamnés	62	54	44	71	61
Prévenus	53	55	72	35	36
Total	115	109	116	106	97

Source • DAP.

TABLEAU 3 Évolution des taux* de mortalité par suicide des personnes détenues selon la catégorie pénale

Catégorie pénale	2009	2010	2011	2012	2013
Condamnés	13,3	11,8	9,3	14,2	12,1
Prévenus	33,1	34,9	43,6	21,0	21,3
Total	18,4	17,8	18,2	15,9	14,4

* Taux pour 10 000 personnes détenues.

Source • DAP.

(éloignement familial et avec les proches en général), des risques inhérents aux conditions de la mise sous écrou (incarcération, placement en quartier disciplinaire), des facteurs de risque de nature pénale (catégorie pénale, durée de la peine et tout particulièrement nature de l'infraction ayant motivé la mise sous écrou) et clinique (dépression, précédentes tentatives de suicide, troubles psychiatriques et alcoolisme).

Des variations significatives apparaissent selon la catégorie pénale des personnes détenues suicidées. Au cours du temps, la législation change et modifie la structure de la population écrouée. Des changements législatifs (comme l'allongement en 1989 de la durée de prescription des victimes mineures d'agression ou l'élargissement de la définition pénale d'une violence volontaire dans les années 2000) ont entraîné une hausse des personnes écrouées pour des infractions sexuelles puis pour des violences volontaires. Or, les auteurs d'agressions sexuelles, de violences et de meurtres sont plus vulnérables au suicide. Ils cumulent des handicaps affectifs et sociaux et encourent ou sont condamnés à des peines plus longues de prison, ce qui est aussi un facteur de risque important.

Depuis 2012, en données brutes, il y a plus de condamnés qui décèdent par suicide que de personnes prévenues (voir **tableau 2**). En revanche, en taux, les résultats s'inversent par rapport au nombre de personnes détenues de chaque catégorie (voir **tableau 3**). En effet, en valeurs relatives, la part des personnes prévenues décédées par suicide est toujours plus importante que celle des personnes condamnées. Cette situation trouve des explications dans l'influence du choc carcéral, l'incertitude des suites judiciaires ou l'appréhension du milieu carcéral inconnu pour des personnes détenues primaires.

Synthèse

La mobilisation de l'administration pénitentiaire et de ses partenaires autour de l'objectif de lutte contre le suicide en détention a permis de constater pour la première fois depuis vingt ans une évolution générale à la baisse de la mortalité par suicide sur cinq ans.

Ces premiers résultats sont positifs, même si les progrès restent fragiles, eu égard à la concentration de facteurs de risques suicidaires des personnes détenues, notamment chez les prévenus.

Champ

France métropolitaine et outre-mer, ensemble de la population pénale écrouée.

Sources

DAP.

Mode de construction de l'indicateur

Effectif de la population pénale écrouée selon le lieu de passage à l'acte (en détention ou hors détention). Hors détention désigne les personnes écrouées qui sont passées à l'acte notamment à l'hôpital, sous PSE, en permission de sortie, en semi-liberté...

Limites et biais

Sous-estimation des effectifs globaux de suicides d'environ 10 %. Analyses limitées dans certains sous-groupes de la population, notamment pour les femmes en raison des faibles effectifs.

Organisme responsable de la fiche

Ministère de la Justice/DAP/PMJ/Mission de prévention et de lutte contre le suicide en milieu carcéral.

Références :

- Duthé G., Hazard A., Kensey A., Pan-Ké-Shon J-L., 2011, « L'augmentation du suicide en prison en France depuis 1945 », *Bull Épidémiol Hebd*, (47-48), p. 504-508.
- Duthé G., Hazard A., Kensey A., Pan-Ké-Shon J-L., 2009, « Suicides en prison : la France comparée à ses voisins européens », *Population et Sociétés*, 462.
- Duthé G., Hazard A., Kensey A., Pan-Ké-Shon J-L., 2013, « Suicide Among Male Prisoners in France : a Prospective Population-Based Study », *Forensic Science International*, 233 (1-3), p. 273-7.
- Duthé G., Hazard A., Kensey A., 2014, « Suicide des personnes écrouées en France. Évolution depuis le milieu du XIX^e siècle et facteurs de risque dans la période récente », *Population* (à paraître).